

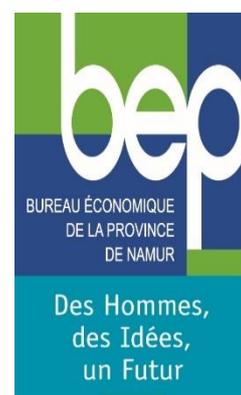


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Rapport de gestion et ses annexes

**BEP**

**2019**



# Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	7
a. Commentaires de l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES.....	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
b. Commentaires du PASSIF.....	9
CAPITAUX PROPRES.....	9
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.....	10
DETTES.....	10
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	12
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	15
4) LES REGLES D'EVALUATION.....	16
5) LA LISTE DES GARANTIES.....	20
6) LES MARCHES PUBLICS.....	21
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	23
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	24
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	28
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	29
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	32

# 1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

## a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2019	Exercice 2018
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>3.669.207</b>	<b>3.957.362</b>
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	23.365	50.056
Immobilisations corporelles	22/27	3.549.861	3.811.075
Terrains et constructions	22	3.424.745	3.685.864
Installations, machines et outillage	23	111.112	106.542
Mobilier et matériel roulant	24	14.003	18.669
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	95.981	96.231
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	15.650	15.650
Autres immobilisations financières	284/8	80.331	80.581
<i>Actions et parts</i>	284	78.645	78.895
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.686	1.686
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>26.062.357</b>	<b>25.208.146</b>
Créances à plus d'un an	29	88.923	50.704
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	88.923	50.704
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	-	-
Marchandises	34	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	4.309.432	3.210.974
Créances commerciales	40	3.983.130	2.860.768
Autres créances	41	326.302	350.206
Placements de trésorerie	50/53	20.475.550	21.389.183
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	20.475.550	21.389.183
Valeurs disponibles	54/58	824.221	533.267
Comptes de régularisation	490/1	364.232	24.018
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>29.731.563</b>	<b>29.165.508</b>

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>16.867.043</b>	<b>16.825.153</b>
<b>Apport</b>	<b>10/11</b>	70.163	70.163
Capital	10	70.163	70.163
<i>Capital souscrit</i>	100	280.650	280.650
<i>Capital non appelé</i>	101	-	210.488
<b>Plus-values de réévaluation</b>	<b>12</b>	<b>453.645</b>	<b>453.645</b>
<b>Réserves</b>	<b>13</b>	<b>15.105.513</b>	<b>15.105.513</b>
Réserves indisponibles	130/1	32.493	32.493
Réserves disponibles	133	15.073.020	15.073.020
<b>Bénéfice/Perte reporté(e)</b>	<b>14</b>	562.699	481.101
<b>Bénéfice en cours</b>			
<b>Subsides en capital</b>	<b>15</b>	<b>675.024</b>	<b>714.731</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	<b>19</b>	-	-
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>	<b>7.667.265</b>	<b>3.604.187</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>160/5</b>	<b>7.667.265</b>	<b>3.604.187</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>168</b>	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>5.197.255</b>	<b>8.736.168</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>17</b>	<b>617.911</b>	<b>4.803.197</b>
Dettes financières	170/4	525.000	700.000
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	525.000	700.000
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	92.911	4.103.197
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>3.962.966</b>	<b>3.859.688</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	189.168	192.810
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	811.046	1.157.811
<i>Fournisseurs</i>	440/4	811.046	1.157.811
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.577.465	1.138.901
<i>Impôts</i>	450/3	444.052	324.008
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	1.133.413	814.893
Autres dettes	47/48	1.385.287	1.370.166
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>492/3</b>	<b>616.378</b>	<b>73.283</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>29.731.563</b>	<b>29.165.508</b>

## b. Compte de résultats

		Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Ventes et prestations</b>	<b>70/76A</b>	<b>19.441.272</b>	<b>14.956.581</b>
Chiffre d'affaires	70	2.549.178	2.134.092
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	13.257.519	12.809.861
Produits d'exploitation non récurrents	76A	3.634.574	12.628
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>60/66A</b>	<b>19.420.698</b>	<b>14.094.918</b>
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	-	-
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	-	-
Services et biens divers	61	3.769.077	3.427.195
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	11.217.556	10.019.182
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	370.806	392.111
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	4.063.078	256.430
Autres charges d'exploitation	640/8	181	-
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>20.574</b>	<b>861.663</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>75/76B</b>	<b>114.579</b>	<b>165.236</b>
Produits financiers récurrents	75	114.579	122.222
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	-	-
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>74.698</i>	<i>82.296</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>39.882</i>	<i>39.926</i>
Produits financiers non récurrents	76B	-	43.015
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>33.881</b>	<b>42.100</b>
Charges financières récurrentes	65	33.881	42.100
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>33.584</i>	<i>40.882</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	-	-
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>297</i>	<i>1.218</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9903</b>	<b>101.273</b>	<b>984.799</b>

		Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	-	-
<b>Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>	-	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>19.676</b>	<b>22.596</b>
Impôts	670/3	19.729	22.596
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	- 53	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>81.598</b>	<b>962.202</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	<b>789</b>	-	-
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	<b>689</b>	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>81.598</b>	<b>962.202</b>

### c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	<b>562.699</b>	<b>962.202</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	81.598	962.202
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	481.101	-
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>	-	-
sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	-	<b>481.101</b>
au capital et aux primes d'émission	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	481.101
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(14)</b>	<b>562.699</b>	<b>481.101</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>	-	-
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>	-	-
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

## 2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Commentaires de l'ACTIF

#### ACTIFS IMMOBILISES

---

Les **immobilisations incorporelles** reprennent les licences informatiques à la valeur de 23.365 € en 2019.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** ;  
le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 3.424.745 € réparti sur :
  - le terrain et les bâtiments complexes ;
  - le Palais des expositions.
- les **installations, machines et outillages** comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 111.112 € ;
- le **meuble** dont est propriétaire l'intercommunale est repris à la valeur de 8.320 € en 2019 ;
- le **matériel roulant** s'élève à 5.683 € et se compose de 2 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 95.981 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 1.686 €.

#### ACTIFS CIRCULANTS

---

Les **créances à plus d'un an** sont constituées exclusivement des **autres créances** inscrites dans le cadre des prêts crédits parallèles pour le financement des travaux de rénovation relatifs à des bâtiments de plus de 20 ans d'existence qui seront remboursés par ces communes, suivant des plans d'étalement et d'une avance au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les **créances commerciales** pour un montant de 3.983.130 € dont la majeure partie est composée des subsides à recevoir.

Les **autres créances** s'élèvent à 326.302 € comprennent principalement l'acompte ONSS pour la période de janvier 2020, des montant à recevoir dans le cadre des crédits parallèles et des avances réalisées au profit des opérateurs dans le cadre de financement de projets.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant 824.221 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 21.986 € de charge à reporter sur 2020, ainsi que les produits acquis pour un montant de 342.246 € concernant l'année 2019 principalement composés de subsides du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## b. Commentaires du PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Le **capital souscrit** à l'issue de l'exercice 2019 est identique au 31 décembre 2018 et s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

**4.520 parts Communes 113.000 €**

Parts		Montant	Parts		Montant
220	ANDENNE	5.500	58	HASTIERE	1.450
64	ANHEE	1.600	45	HAVELANGE	1.125
67	ASSESE	1.675	45	HOUYET	1.125
76	BEAURAING	1.900	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30	BIEVRE	750	90	LA BRUYERE	2.250
45	CERFONTAINE	1.125	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.003	NAMUR	25.075
129	COUVIN	3.225	48	OHEY	1.200
122	DINANT	3.050	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	119	ROCHFORT	2.975
68	FLOREFFE	1.700	277	SAMBREVILLE	6.925
106	FLORENNES	2.650	75	SOMBREFFE	1.875
101	FOSSÉS LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
43	GEDINNE	1.075	56	VIROINVAL	1.400
242	GEMBLoux	6.050	28	VRESSE/SEMOIS	700
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225

**6.706 parts Province de Namur 167.650 €**

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve légale 32.493 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent et du bénéfice de l'exercice 2019 à affecter.

Les **subsidés en capital** de 675.023 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP, sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € dont l'amortissement suit le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 16.867.043 € Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

## PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

---

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à 7.667.265 €. Celles-ci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommés des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pensions futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation complémentaire a été actée à concurrence de 4.063.078 € en 2019.

## DETTES

---

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières pour un montant de 525.000 € et des autres dettes pour un montant de 92.911 € composé principalement d'une avance de BEP Expansion.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 3.962.966 € et regroupent principalement :

Les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 175.000 € ainsi que les dettes commerciales pour 811.046 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** d'un montant de 1.577.465 € reprennent principalement le précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

Les **autres dettes** d'un montant de 1.385.287 € reprennent principalement les avances de trésorerie versées au BEP dans le cadre des programmes FEDER portefeuille d'animation économique, du portefeuille CITYLAB.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 616.378 € principalement composés :

- de précompte à imputer sur les comptes d'accumulation Ethias et Belfius ;
- de charges à imputer dans des dossiers d'aménagement de parcs d'activités économiques du bureau d'études ;
- d'un montant de 384.492 correspondant au solde non appelé à ce jour du subside octroyé dans le cadre du projet "Aménagement d'habitat permanent en zones de loisirs". Par convention du 28 janvier 2005 conclue avec la Province de Namur, le BEP a décidé d'allouer une enveloppe de 1.000.000 € en vue d'accorder, à chaque commune bénéficiaire d'une aide provinciale octroyée dans le cadre du règlement provincial du 24 septembre 2002, un subside équivalent.

## c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 19.441.272 €.

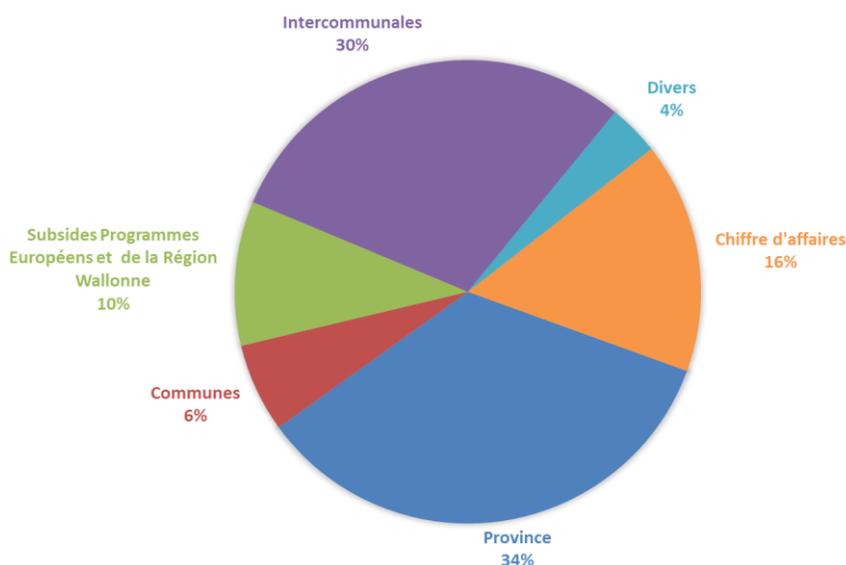
L'année 2019 a enregistré un **chiffre d'affaires** de 2.549.178 € contre 2.134.092 € en 2018.

Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion ;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP ;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

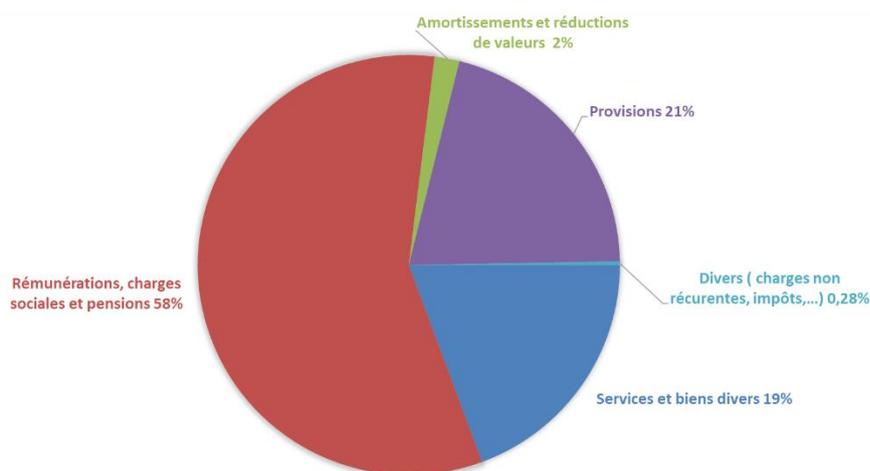
Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 13.257.520 € en 2019 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 980.288 € ;
- la cotisation statutaire et des subsides Province pour 5.452.658 € ;
  - cotisation 2019 budgétaire 3.092.000€
  - cotisation complémentaire à la politique de développement menée par le BEP 100.000 €
  - subside Département encadrement entreprises 1.564.408 €
  - subside Cellule d'Ingénierie Touristique 125.000 €
  - subside Politique d'expansion économique 561.250 €
  - subside Démarche AXUD 10.000 €
- subsides Programmes Européens et de la Région Wallonne pour 1.593.080 € ;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 4.671.232 € ;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations,...) pour 560.261 €.



Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent en 2019 à 3.634.574 € contre 12.628 € en 2018. Ce poste comprend le transfert en produits de 3.619.518 € correspondant aux fonds reconstitués relatifs à la "Convention Focant" du 8 avril 1974 conclue entre l'État Belge et le BEP, et la "Convention Crédits Parallèles" conclue le 12 février 1975, entre l'État Belge et le BEP, prévoyant l'octroi de subventions destinées au financement de la construction de logements. Ce transfert fait suite à une analyse juridique menée en 2019. Les fonds initiaux, ainsi que les intérêts des placements ont été transférés en résultat. En effet, ces fonds ont été considérés comme étant des subventions définitivement acquises par l'Intercommunale.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 19.420.698 € en 2019.



Les services et biens divers d'un montant 3.769.077 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ... ;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP ;
- les frais d'animations et de consultance des Programmes Européens.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 11.217.556 €.



La **dotation aux amortissements** a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 370.806 € en 2019.

Les **provisions pour risques et charges** comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à 4.063.078 € en 2019, ce qui porte le montant total de la provision à 7.667.265 €. Les sommes affectées au fonds collectif de retraite géré par Belfius (financement d'une partie des engagements de pensions futurs) font systématiquement l'objet d'une dotation aux provisions. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.

Les **produits financiers** s'élèvent à 114.580 € en 2019. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

Les **charges financières** s'élèvent à 33.881 € en 2019 et se composent principalement des intérêts sur l'emprunt du nouveau BEP.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** est de 101.273 €.

L'**impôt sur le résultat** est de 19.675 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 3.386 € ;
- la charge fiscale 2019 à l'impôt des personnes morales est de 16.342 € ;
- régularisation 2018 de l'impôt dû pour un montant de 53 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2019 est de 81.598 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

La page C 3.2 des états financiers, contient une provision portant sur la cotisation de responsabilisation. La variation de cette provision a affecté le résultat de l'exercice à concurrence d'environ 4 millions d'euros. Cette cotisation pourrait avoir un impact significatif sur les exercices futurs

### 3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

#### 1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

#### 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale devra mesurer en 2020 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

#### 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

#### 4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

#### 5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

#### 6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

#### 7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

#### 8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

## 4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIF

---

Les **FRAIS D'ÉTABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

#### Terrains et constructions

##### Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans

Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

#### Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

#### Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

## Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## PASSIF

---

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

## COMPTE DE RESULTATS

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

## 5) LA LISTE DES GARANTIES

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2019
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques	Garantie bancaire – Belfius  Garantie de la bonne exécution des obligations du BEP dans le cadre du marché de services « assistance et conseil dans le cadre de la conception d'un projet d'un pôle unique de laboratoires et de la réorganisation de bâtiments du CRA-W »	7.170,00 €

## 6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre le liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2019, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Diagnostic des enjeux smartcity	PNSPP		12-02-19	135.475,00 €	Ocalia, Charnoz-sur-ain 01800 France
Marché de services	Namur, Province au fil de l'eau	PO	PE	23-04-19	389.160,00 €	Cvba buur-gesplan sa, 3000 Leuven
Marché de services	Service Juridique - Aménagement du territoire et environnement - Accord-cadre	PNSPP		26-03-19	62.133,50 €	Hsp scrl, Chemin Du Stocquoy 1 à 1300 Wavre
Marché de services	Plateforme digitale du BEP - Mise à disposition - Accord-cadre	PNSPP		26-03-19	143.000,00 €	N.R.B. SA, 2ème Avenue 65 - Parc Industriel Des Hauts Sarts à 4040 Herstal
Marché de services	Désignation du réviseur d'entreprises - 2019-2021	PNSPP		26-03-19	19.125,00 €	SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent
Marché de services	Consultant énergie - qucik scan - Pollec	PNSPP		21-05-19	71.100,00 €	Watt Else, rue du Jauviat 20 à 5530 Yvoir
Marché de travaux	Plateforme numérique suivi des plans d'actions - Pollec	PNSPP		18-06-19	220.000,00 €	FP BVBA, Martelarenlaan 38, Bus 5 à 3010 Kessel-Lo
Marché de services	Mise à disposition de personnel intérimaire	PO	PE	16-10-19	Montant attribution : sur base d'un coefficient de facturation	*Lot 1 (Mise à disposition d'ouvriers intérimaires) RANDSTAD BELGIUM NV, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles ; *Lot 2 (La mise à disposition d'étudiants intérimaires) RANDSTAD BELGIUM NV, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles ; *Lot 3 (La mise à disposition d'employés intérimaires) à RANDSTAD BELGIUM NV, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles
Marché de services	Mission de consultance et d'assistance en matière financière	PNSPP		24-09-19	40.000,00 €	Isis consult, Rue de l'Ile 1A à 5537 Anhée
Marché de services	Accord-cadre en programmation urbaine	PNSPP		24-09-19	143.000,00 €	Alphaville, 62 rue Plancha à FR-75020 Paris

<i>Type de marché</i>	<i>Nom du marché</i>	<i>Procédure</i>	<i>Publicité</i>	<i>Date attribution</i>	<i>Montant total du marché HTVA</i>	<i>Adjudicataires</i>
<i>Marché de services</i>	Paramétrisation et mise à disposition d'une plateforme collaborative	PNSPP		24-09-19	44.000,00 €	Fluicity, rue du Caire 53 à FR-75000 Paris
<i>Marché de services</i>	la sous-traitance du facility management des bâtiments de BEP Expa et BEP	PO	PE	19-11-19	459.040,52 €	Imetech belgium, Boulevard Industriel 28 à 1070 Bruxelles
<i>Marché de fournitures</i>	Acquisition d'ordinateurs portables - Accord-cadre	PNSPP		23-04-19	117.534,69 €	Priminfo sa, Rue Du Grand Champ 8 à 5380 Fernelmont

## 7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

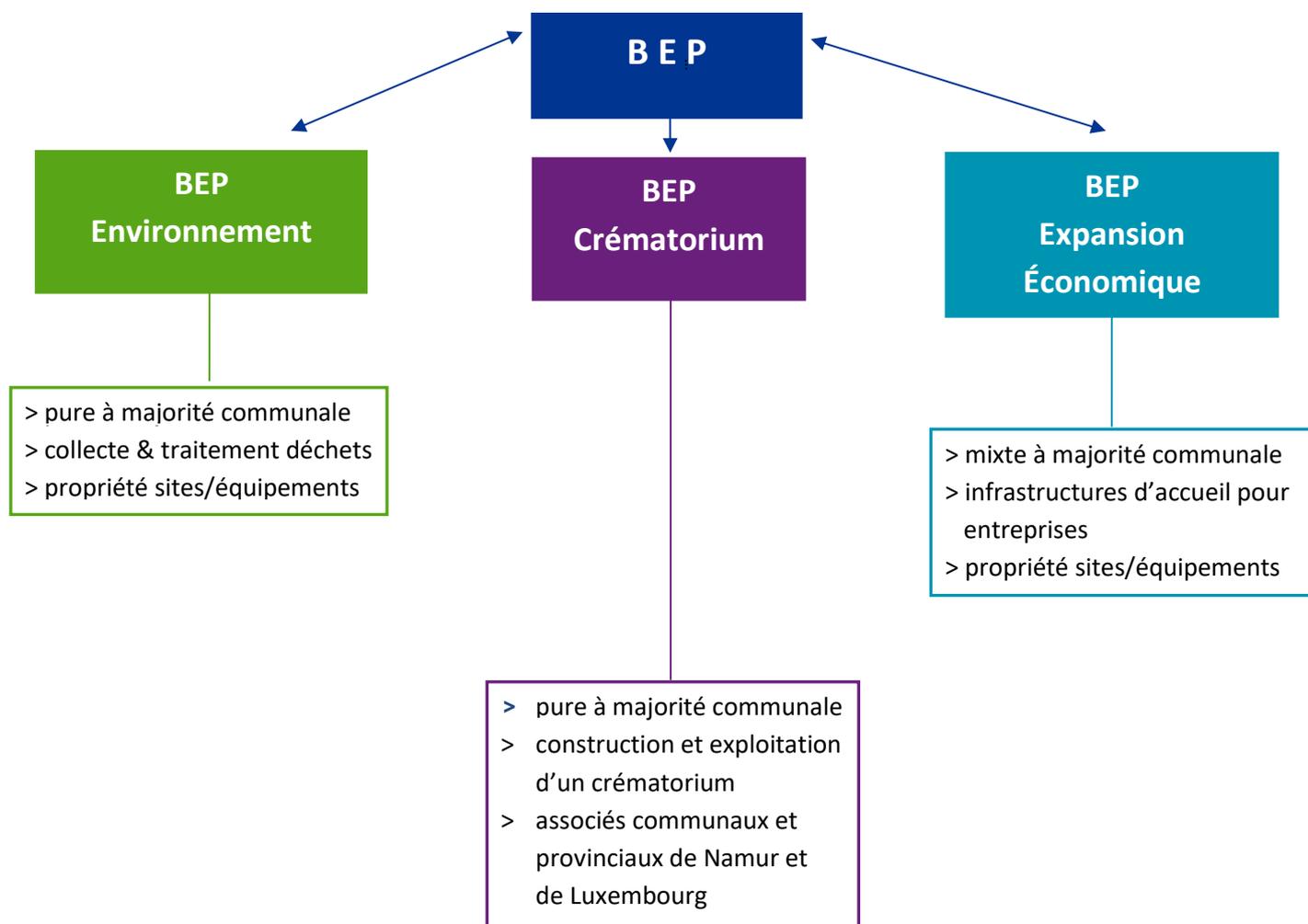
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 27 août 2019 ayant pour objet « Présentation des activités de l'intercommunale » :

<b>Groupe Communes</b>	
<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>
Nathalie	Demanet
Luc	Frère
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)
Catherine	Keimeul
Stéphane	Lasseaux (Président)
Cédric	Leclercq
Lionel	Naomé
Arnaud	Paulet
Eliane	Tillieux
<b>Groupe Province</b>	
Georges	Balon-Perin
Christophe	Bombled
Jean-Marie	Cheffert
Eddy	Fontaine
Saskia	Jamar
Pierre	Rondiat
Jean-Marc	Van Espen

## 8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Structure des intercommunales



## b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :

- Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
<b>Président</b>	Lasseaux Stéphane	Commune
<b>Vice-président</b>	Cheffert Jean-Marie	Commune
<b>Administrateurs</b>	Anceau Jérôme	Commune
	Balon-Perin Georges	Province
	Bombléd Christophe	Province
	Carpiaux Guy	Province
	Casteleyn Joëlle	Commune
	Coopmans Gauthier ( <i>entrée 12/02/2019</i> )	Commune
	Delire Luc	Province
	Fontaine Eddy	Commune
	Frère Luc	Commune
	Gavroy Arnaud	Commune
	Goda Alain	Commune
	Ladouce René	Commune
	Notte Dominique	Province
	Paulet José	Commune
	Piret Antoine	Province
	Pirot Christian	Commune
Van Espen Jean-Marc	Province	
<b>Observateurs</b>	Fays Guy	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom	Groupe
<b>Président</b>	Lasseaux Stéphane	Commune
<b>Vice-président</b>	Jacquiez Pascal	Commune
<b>Administrateurs</b>	Anceau Jérôme	Commune
	Balon-Perin Georges	Province
	Bogaerts Eric (entrée 17/10/2019)	Province
	Bombled Christophe	Province
	Cheffert Jean-Marie	Province
	Demamet Nathalie	Commune
	Doumont Eloïse	Commune
	Eerdekens Jean-Frédéric (sortie 24/09/2019)	Province
	Fontaine Eddy (sortie 16/09/2019)	Province
	Frère Luc	Commune
	Jamar Saskia	Province
	Keimeul Catherine	Commune
	Le Bussy Gauthier	Commune
	Leclercq Cédric	Commune
	Naomé Lionel	Commune
	Paulet Arnaud	Commune
	Piret Antoine (entrée 24/09/2019)	Province
Rondiat Pierre	Province	
Tillieux Eliane	Commune	
Van Espen Jean-Marc	Province	
<b>Observateurs</b>	Fays Guy	
	Mathen Denis	
	Meeerhaeghe Isabelle	

• Composition du Comité de Rémunération :

- Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
<b>Membres</b>	Delire Luc
	Fontaine Eddy
	Frère Luc (entrée 12/02/2019)
	Goda Alain
	Piret Antoine (entrée 12/02/2019)

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Bombled Christophe
	Demanet Nathalie
	Eerdekens Jean-Frédéric (sortie 24/09/2019)
	Naomé Lionel
	Piret Antoine (entrée 24/09/2019)

- Composition du Comité d'Audit :

- Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme (entrée 12/02/2019)
	Frère Luc (entrée 12/02/2019)
	Goda Alain
	Piret Antoine (entrée 12/02/2019)
	Van Espen Jean-Marc

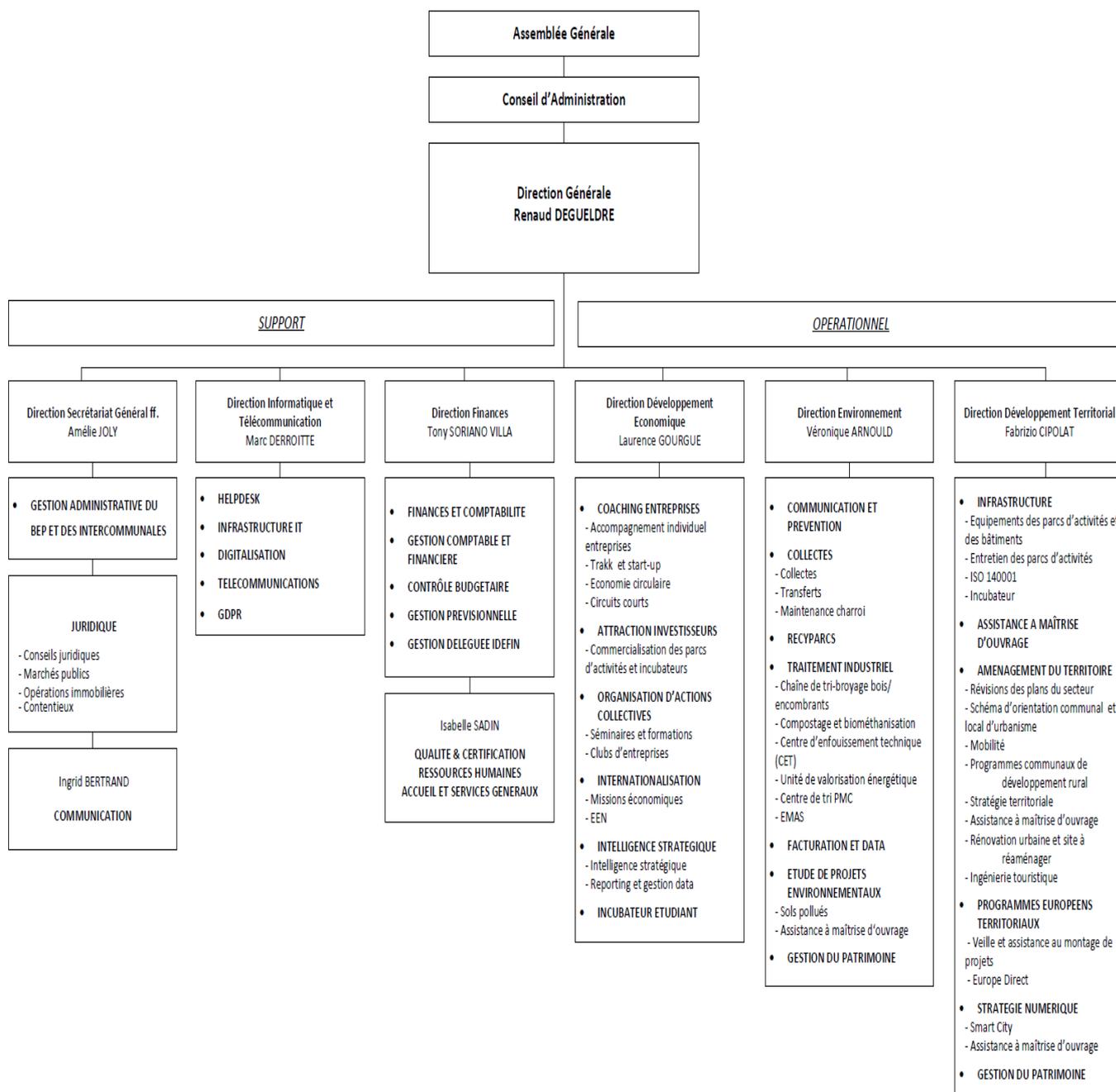
- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Bombled Christophe
	Demanet Nathalie
	Eerdekens Jean-Frédéric (sortie 24/09/2019)
	Naomé Lionel
	Piret Antoine (entrée 24/09/2019)

# 9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation.



## 10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

### Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;
- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial ;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie de la fonctionnalité ;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs ;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.

## Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
  - proposer des **services d'encadrement stratégiques de proximité** aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement ;
  - **signer avec l'entreprise un contrat de partenariat** précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée ;
  - spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière, l'innovation, le management, l'innovation, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire ;
  - Attirer sur le territoire namurois des **investisseurs extérieurs** à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois ;
  - Aménager et gérer des **équipements infrastructurels** tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).
  
- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
  - développer **une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse**, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques ;
  - accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;
  - mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité ;
  - favoriser la **dynamique territoriale autour du concept de « smart city »**, par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes.

- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement) :
  - mener des **actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi** et au tri des déchets auprès du grand public ;
  - proposer à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières performant** ;
  - moderniser l'utilisation des **parcs à conteneurs** ;
  - optimiser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
  - proposer une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

Le BEP a également établi **2 partenariats public-privé** :

- Avec **La Société du Crématorium de France**, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney ;
- Avec **Easyfairs S.A.** pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.

# 11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES			BUDGETS			
Approuvés **			Prévisionnels			
2017	2018	2019	DEPENSES	2020	2021	2022
10.175.791	10.364.100	15.402.571	Frais personnel	12.008.404	12.216.062	12.411.225
2.256.667	2.545.556	2.530.718	Frais généraux	3.176.686	3.384.708	3.367.696
993.383	1.149.586	1.253.113	Frais par centres d'activité	1.743.362	1.478.177	1.409.494
P.M.	8.797	2.500	* Prestations des services support	119.500	50.000	25.000
532.623	759.207	747.188	* Développement territorial	887.960	726.270	890.510
11.547	12.352	79.478	* Département environnement	16.626	16.959	17.298
449.213	369.230	423.946	* Développement économique	719.276	684.949	476.686
13.425.841	14.059.242	19.186.402	<b>TOTAL</b>	16.928.452	17.078.948	17.188.415

2017	2018	2019	RECETTES *	2020	2021	2022
5.859.432	5.710.684	9.350.082	Produits généraux	5.973.507	6.138.535	6.264.339
8.732.963	9.313.306	10.165.791	Produits par centres d'activité	10.976.871	10.941.935	10.924.512
P.M.	26.818	53.655	* Prestations des services support	183.050	107.500	95.000
2.390.182	2.738.757	2.845.759	* Développement territorial	3.326.045	3.276.259	3.461.737
3.111.681	3.320.569	3.577.515	* Département environnement	3.660.038	3.876.299	3.993.438
3.231.099	3.227.162	3.688.861	* Développement économique	3.807.738	3.681.877	3.374.336
14.592.395	15.023.990	19.515.872	<b>TOTAL</b>	16.950.378	17.080.469	17.188.851

\* Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

\*\* transformé en flux financier

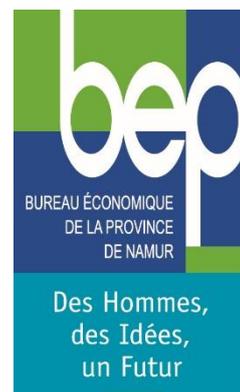


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Comptes annuels

**BEP**

**2019**



<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0219.802.592	P.	U.	D.	C 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **BEPN - Bureau Economique de la Province de Namur**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0219.802.592**

DATE **17-02-20** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **17-06-20**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-19** au **31-12-19**

Exercice précédent du **01-01-18** au **31-12-18**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **41** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.14, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire  
(nom et qualité)

Signataire  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**ANCEAU Jérôme**

Rue des Chanterelles 7, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

**BALON-PERIN Georges**

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

**BOGAERTS Eric**

Rue du Grand Pont 24, 5650 Pry, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17-10-19

**BOMBLED Christophe**

Rue de Soumoy 39, boîte A, 5630 Cerfontaine, Belgique

Fonction : Administrateur

**CARPIAUX Guy**

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**CASTELEYN Joëlle**

Rue de Colmy 80, 5544 Agimont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**CHEFFERT Jean-Marie**

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26-06-18- 25-06-19

**CHEFFERT Jean-Marie**

rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**COOPMANS GAUTHIER**

Rue ISabelle Brunell 28, 5330 Sart-Bernard, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12-02-19- 25-06-19

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**DELIRE Luc**

Chaussée de Dinant 137, 5170 Rivière, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**DEMANET Nathalie**

rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**DOUMONT Eloïse**

Rue Emile-Vandervelde 27, 5190 Ham-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**EERDEKENS Jean-Frédéric**

Rue su Samson 2, 5300 Andenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19- 24-09-19

**FONTAINE Eddy**

Rue de Rocroi 45, 5660 Cul-des-Sarts, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 16-09-19

**FRERE Luc**

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

**GAVROY Arnaud**

Rue des Houblonnières 10, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**GODA Alain**

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**JACQUIEZ Pascal**

rue de la Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 25-06-19

**JAMAR Saskia**

Rue de Vaucelles 48, 5670 Mazée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**KEIMEUL Catherine**

rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**LADOUCE René**

route des Vêves 84A, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**LASSEAUX Stéphane**

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

**LE BUSSY Gauthier**

Rue de la Bascule 14, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**LECLERCQ Cédric**

Grand rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**NAOME Lionel**

rue de la Montagne 35, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**NOTTE Dominique**

Rue du Zémont 35, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**PAULET Arnaud**

rue de Gesves 179, boîte a, 5350 Ohey, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**PAULET José**

Rue de Bellaire 19, 5340 Haltinne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**PIRET Antoine**

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

**PIRET Antoine**

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24-09-19

**PIROT Christian**

rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 27-11-18- 25-06-19

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**RONDIAT Pierre**

rue de Sommière 4C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**TILLIEUX Eliane**

rue de la Jonquière 20, 5020 Champion, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19

**VAN ESPEN Jean-Marc**

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

**KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922**

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00255

Mandat : 25-06-19

Représenté par :

1. KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 , 5101 Erpent, Belgique

Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	3.669.206	3.957.362
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	23.365	50.056
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	3.549.860	3.811.075
Terrains et constructions .....		22	3.424.745	3.685.864
Installations, machines et outillage .....		23	111.112	106.542
Mobilier et matériel roulant .....		24	14.003	18.669
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	95.981	96.231
Entreprises liées .....	6.15	280/1		
Participations .....		280		
Créances .....		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3	15.650	15.650
Participations .....		282	15.650	15.650
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	80.331	80.581
Actions et parts .....		284	78.645	78.895
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	1.686	1.686

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>26.062.357</u>	<u>25.208.146</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	88.923	50.704
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	88.923	50.704
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	4.309.432	3.210.974
Créances commerciales .....		40	3.983.130	2.860.768
Autres créances .....		41	326.302	350.206
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53	20.475.549	21.389.183
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	20.475.549	21.389.183
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	824.221	533.267
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	364.232	24.018
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	29.731.563	29.165.508

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	<u>16.867.043</u>	<u>16.825.153</u>
<b>Capital</b> .....	6.7.1	10	70.163	70.163
Capital souscrit .....		100	280.651	280.651
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	210.488	210.488
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	453.645	453.645
<b>Réserves</b> .....		13	15.105.513	15.105.513
Réserve légale .....		130	32.493	32.493
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133	15.073.020	15.073.020
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	562.699	481.101
<b>Subsides en capital</b> .....		15	675.023	714.731
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	<u>7.667.265</u>	<u>3.604.187</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	7.667.265	3.604.187
Pensions et obligations similaires .....		160	7.667.265	3.604.187
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>5.197.255</u>	<u>8.736.168</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	617.911	4.803.197
Dettes financières .....		170/4	525.000	700.000
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	525.000	700.000
Autres emprunts .....		174		
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	92.911	4.103.197
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	3.962.966	3.859.688
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	189.168	192.810
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	811.046	1.157.811
Fournisseurs .....		440/4	811.046	1.157.811
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	1.577.465	1.138.901
Impôts .....		450/3	444.052	324.008
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	1.133.413	814.893
Autres dettes .....		47/48	1.385.287	1.370.166
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	616.378	73.283
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	29.731.563	29.165.508

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	19.441.272	14.956.581
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	2.549.178	2.134.092
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71		
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	13.257.520	12.809.861
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	3.634.574	12.628
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	19.420.698	14.094.918
Approvisionnements et marchandises .....		60		
Achats .....		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609		
Services et biens divers .....		61	3.769.077	3.427.195
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	11.217.556	10.019.182
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	370.806	392.111
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8	4.063.078	256.430
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	181	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	20.574	861.663

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	114.580	165.236
Produits financiers récurrents .....		75	114.580	122.222
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751	74.698	82.296
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	39.882	39.926
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B		43.014
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	33.881	42.100
Charges financières récurrentes .....		65	33.881	42.100
Charges des dettes .....		650	33.584	40.882
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	297	1.218
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	101.273	984.799
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	19.675	22.597
Impôts .....		670/3	19.728	22.597
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77	53	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	81.598	962.202
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	81.598	962.202

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	562.699	962.202
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	81.598	962.202
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	481.101	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		481.101
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		481.101
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	562.699	481.101
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	323.016
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022		
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	323.016	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	272.960
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	26.691	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	299.651	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>23.365</u>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.515.782
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161		
Cessions et désaffectations .....	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	9.515.782	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.585.043
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	5.585.043	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.414.961
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	261.119	
Repris .....	8281		
Acquises de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	11.676.080	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	<u>3.424.745</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.776.932
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	81.613	
Cessions et désaffectations .....	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	1.858.545	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.670.391
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	77.042	
Repris .....	8282		
Acquises de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	1.747.433	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	<u>111.112</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	531.523
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	1.288	
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	532.811	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	512.854
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	5.954	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	518.808	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>14.003</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	15.650
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362		
Cessions et retraits .....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8382	3.750	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8392	19.400	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472		
Reprises .....	8482		
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8542	3.750	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8552	3.750	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(282)	<u>15.650</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582		
Remboursements .....	8592		
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Différences de change .....(+)/(-)	8622		
Autres .....(+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(283)	<u>                    </u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652	<u>                    </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	93.800
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373	250	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383	-3.750	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	89.800	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.905
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543	-3.750	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553	11.155	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>78.645</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>1.686</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593		
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>1.686</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>BEP Expansion Economique SCRL SCRL</b> Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2018	EUR	54.075.878	96.284
<b>BEP Environnement SCRL SCRL</b> Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209	Parts A	100	0,14	0,00	31/12/2018	EUR	27.900.849	87.353
<b>BEP Crématorium SCRL SCRL</b> Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2018	EUR	276.759	14.233
<b>Terrienne du Crédit Social SCRL SCRL</b> Rue Capitaine Jomouton 44 5100 Jambes (Namur) Belgique 0401.417.672	Parts sociales	20.000	1,00	0,00	31/12/2018	EUR	2.013.538	17.093
<b>SOFIBAIL</b> rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	50	0,49	0,00	31/12/2018	EUR	2.172.719	-33.412
<b>INASEP SCRL SCRL</b> rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790	Parts A	100	1,20	0,00	31/12/2018	EUR	34.979.670	-387.536
	Parts F	100	0,00	0,00				
<b>Gembloux - Valorisation SA</b> Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2017	EUR	59.041	-515

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>Wallonie Développement SCRL SCRL</b> Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0874.449.060	Parts A	5	12,50	0,00	31/12/2018	EUR	18.670	5.789
<b>Ressourcerie Namuroise SCRL SCRL</b> Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique 0888.697.964	Parts A	144	25,00	0,00	31/12/2018	EUR	429.092	66.270
<b>IMIO SCRL SCRL</b> Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248	Part B	1	0,00	0,00	31/12/2018	EUR	216.105	24.828
<b>ETHIASCO SCRL SCRL</b> Rue des Croisiers 24 4000 Liège 1 Belgique 0402.370.054	Parts A	5	0,00	0,00	31/12/2018	EUR	185.097.812	3.474.435

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	20.475.549	21.389.183
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	15.000.178	16.205.226
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	5.475.371	5.183.957
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
		<b>Exercice</b>	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
Charges à reporter - factures 2019 concernant 2020			21.986
Produits acquis - principalement estimation subsides à recevoir 4T 2019 en attente de validation à la RW			342.246

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	280.651
(100)	280.651	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Parts A .....  
 Actions nominatives .....  
 Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	25	11.226
8702	XXXXXXXXXXXXXX	11.226
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération  
 Province de Namur .....  
 Communes .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	210.488	XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	
	125.738	
	84.750	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

**BEP**

<b>membres</b>	<b>n° parts</b>
Communes	4 520
Province Namur	6 706

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	189.168
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	189.168
Autres emprunts .....	8851	
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>189.168</b>

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	525.000
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	525.000
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	7.294
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>532.294</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres emprunts .....	8903	85.616
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>85.616</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	700.000
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	700.000
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	<b>700.000</b>

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	427.709
Dettes fiscales estimées .....	450	16.343
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	1.133.413

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Dossier Province - habitat permanent

384.492

Sous-traitances 2019 non facturée au BEP à la date de cloture dans des dossiers cloturés

206.380

Charges à imputer précompte sur compte First et Belfius invest

25.506

Exercice
384.492
206.380
25.506

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Frais de gestion sur ventes et patrimoine

1.199.489

575.687

Honoraires ( principalement clients publiques)

1.281.874

1.489.107

Autres prestations ( traductions, ...)

67.815

69.298

Ventilation par marché géographique

Belgique

2.549.178

2.134.092

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....

740

12.697.258

12.202.706

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....

9086

129

122

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....

9087

117,3

122,7

Nombre d'heures effectivement prestées .....

9088

176.251

170.017

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....

620

7.008.281

6.693.448

Cotisations patronales d'assurances sociales .....

621

2.068.634

1.975.856

Primes patronales pour assurances extralégales .....

622

Autres frais de personnel .....

623

2.140.641

1.349.878

Pensions de retraite et de survie .....

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635	4.063.078	256.430
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	4.063.078	256.430
Utilisations et reprises .....	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640		
Autres .....	641/8	181	
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	1,7	1,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	3.284	2.749
Frais pour l'entreprise .....	617	87.178	63.947

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125	39.707	39.707
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts .....</b>	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif .....</b>	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510		
Reprises .....	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	3.634.574	55.642
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	3.634.574	12.628
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	325	1.089
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8	3.634.249	11.539
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)		43.014
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		
Autres produits financiers non récurrents .....	769		43.014
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66		
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690	(-)	
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691	(-)	

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	19.728
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	3.386
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	16.342
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	19.728
9135	3.386
9136	
9137	16.342
9138	
9139	
9140	

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé****Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives	9141
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142
Latences passives .....	9144
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....	9145	430.248	420.299
Par l'entreprise .....	9146	686.910	606.397

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	1.971.012	1.925.045
Précompte mobilier .....	9148		

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	430.248	420.299
9146	686.910	606.397
9147	1.971.012	1.925.045
9148		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)		
Participations .....	(280)		
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252	15.650	15.650
Participations .....	9262	15.650	15.650
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	61.095
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	4.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	125,0	71,0	54,0
Temps partiel .....	1002	14,0	4,0	10,0
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	117,3	62,9	54,4
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	158.920	92.862	66.058
Temps partiel .....	1012	17.331	3.489	13.842
Total .....	1013	176.251	96.351	79.900
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	10.114.518	5.910.234	4.204.284
Temps partiel .....	1022	1.103.038	222.059	880.979
Total .....	1023	11.217.556	6.132.293	5.085.263
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	122,7	68,1	54,6
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	170.017	93.910	76.107
Frais de personnel .....	1023	10.019.182	5.534.161	4.485.021
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	112	17	122,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	102	16	111,4
Contrat à durée déterminée .....	111	5	1	5,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	5		5,0
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	65	5	66,6
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	11		11,0
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	30	1	30,8
de niveau universitaire .....	1203	24	4	24,8
Femmes .....	121	47	12	55,6
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	8	5	11,5
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	14	5	17,5
de niveau universitaire .....	1213	25	2	26,6
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	7	1	7,8
Employés .....	134	104	16	113,4
Ouvriers .....	132	1		1,0
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées .....	150	1,7	
Nombre d'heures effectivement prestées .....	151	3.284	
Frais pour l'entreprise .....	152	87.178	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205	18	1	18,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	210	10		10,0
Contrat à durée déterminée .....	211	4	1	4,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	212	4		4,0
Contrat de remplacement .....	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....</b>	305	11		11,0
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	310	10		10,0
Contrat à durée déterminée .....	311	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	312			
Contrat de remplacement .....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension .....	340			
Chômage avec complément d'entreprise .....	341			
Licenciement .....	342	4		4,0
Autre motif .....	343	7		7,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants .....	350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	38	5811	24
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	1.076	5812	61.350
Coût net pour l'entreprise .....	5803	69.881	5813	43.953
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	72.476	58131	43.953
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033	2.595	58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	12	5831	15
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	19	5832	21
Coût net pour l'entreprise .....	5823	944	5833	840
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841	2	5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842	1.525	5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843	7.295	5853	



Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Rapport du Commissaire-Réviseur

**BEP**

**2019**



SC ASSOCIATION  
INTERCOMMUNALE BUREAU  
ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE  
NAMUR  
Avenue Sergent Vrithoff 2  
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES COOPERATEURS DE LA SOCIETE  
COOPERATIVE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR  
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première fois au cours de cet exercice.

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 29.731.563,31 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 81.597,56 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.





Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### ***Autres obligations légales et réglementaires***

##### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations à partir du 1er janvier 2020, et des statuts de la Société.

##### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunération,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,





comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 8 mai 2020

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,  
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,  
Représentée par

  
Philippe Knaepen  
Réviseur d'Entreprises



Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

# Rapport du Comité de rémunération

**BEP**

**2019**





*Secrétariat Général*

## **BEP**

### **COMITE DE REMUNERATION**

#### **Extrait du Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2020**

##### **Groupe Communes**

Monsieur Jérôme ANCEAU, Administrateur, **excusé**\*

Madame Nathalie DEMANET, Administrateur, **présente**†

Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent**†

##### **Groupe Province**

Monsieur Antoine PIRET, Administrateur, **présent**†

---

\* Excusé dans le cadre de la procédure = ne pas avoir émis leurs avis sur tous les points de l'ordre du jour via courriel.

† Présent dans le cadre de la procédure = avoir émis leurs avis sur tous les points de l'ordre du jour via courriel.

**La circulaire du 16 mars 2020 relative aux mesures administratives et organisationnelles encadrant la crise sanitaire due au Covid-19 permet le choix entre plusieurs procédures suite aux circonstances exceptionnelles. La procédure qui a été choisie pour le présent Comité de rémunération est celle par laquelle les membres ont émis leurs avis via courriel. Les accords et les remarques éventuelles des membres ont été collationnés et indiqués dans le présent procès-verbal.**

## **2.1 Rapport annuel du Comité de rémunération**

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 24 mars 2020.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font parties intégrantes du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

### **1. Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 27 novembre 2018 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2019.

- **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019**

<b>Fonction</b>	<b>Plafond barémique</b>	<b>Montant de la rémunération</b>	<b>Fréquence de paiement</b>
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 14.283,67 € non indexé ou 24.380,80 € brut annuel indexé	24.380,80 € brut annuel indexé	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	201,89 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	201,89 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3/an

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, suite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 1er octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence pour l'année 2020. Cette recommandation portait sur les montants identiques à ceux de 2019. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

## 2. **Politique globale de rémunération :**

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié et validé par le Conseil d'administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- Echelles non-cadre :
  - 1 échelle d'ouvrier ;
  - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
  - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
- Echelles de cadre :
  - 3 échelles de cadre ;
  - 3 échelles de chef (fe) de service ;
  - 2 échelles de directeur (trice) ;
  - 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

- **Les évolutions salariales :**
  - Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'Administration à cet effet les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
  - Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
    - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent) ;
    - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent) ;
    - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
    - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

- Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
- Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaîtra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent ;
- Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
  - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP ;
  - Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
  - Les balises budgétaires : Chaque année un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations ;
  - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
  - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
  - L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum ;
  - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite)

- **Prime annuelle unique :**
  - Les différentes formes :
    - Prime annuelle brute de 700€ pour les agents rattachés à une échelle non-cadre ;
    - Prime annuelle brute de 1000€ pour les agents rattachés à une échelle de cadre.
  - Les cadres d'octroi :
    - L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité ; et/ou
    - L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail ; et/ou
    - L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.
  - Les conditions d'octroi :
    - Les balises budgétaires : Chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédié aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle ;
    - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
    - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP ;
    - L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
    - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

**Procédure d'octroi des évolutions salariales et de la prime annuelle unique** (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :

- En janvier, les entretiens de développement ont lieu avec les directions, les directions et les responsables directs ou les responsables directs seuls (chef de service RH, Chef de service exploitation, responsable de la communication).

Lors de ces entretiens, les rapports de primes de productivité sont parcourus et les appréciations discutées et validées et tous les faits tangibles ayant marqué l'année qui vient de s'écouler dans le chef du collaborateur sont clairement mentionnés dans le rapport d'entretien de développement ;

- Les rapports d'entretien de développement et de primes de productivité validés sont envoyés pour la mi-février au plus tard au département des Ressources Humaines ;
- Une liste des collaborateurs pouvant prétendre à une évolution salariale ou à une prime annuelle unique sur base des conditions d'octroi est alors dressée pour la fin février par l'équipe des Ressources Humaines et envoyée au Directeur Général et aux Directions ;
- Chaque direction envoie alors pour la semaine pour début mars, la liste des collaborateurs qui, selon elle, correspondent aux critères de sélection pour une évolution salariale ou pour une prime annuelle unique ;
- La Direction Générale et les Ressources Humaines font le même exercice global pour l'ensemble des collaborateurs correspondant aux critères de sélection.
- Une réunion globale réunissant la Direction Générale, le Directeur Financier et la Cheffe de service RH est organisée avant la fin du mois de mars afin de définir la liste finale des collaborateurs qui bénéficieront d'une évolution salariale ou d'une prime annuelle unique, et ce en fonction des balises budgétaires identifiées ;
- Ces valorisations sont octroyées après la validation du Conseil d'Administration ou tout organe qu'il aurait délégué à cet effet conformément aux statuts de l'intercommunale et à la législation en vigueur, dans le courant du mois d'avril.

**Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :**

- **Primes trimestrielles :**

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'Administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité.
- 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

- **Allocation de programmation sociale :**

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique sur base de l'AR du 13 juillet 2017. Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge (pour 2019 : 753,39€) ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 172,3115€ et un maximum de 344,6231€ (montants 2019) dont les montants sont publiés chaque année au Moniteur Belge pour un temps plein.

- **Pécules de vacances :**

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

- **Frais de transport domicile-lieu de travail :**

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

L'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant les transports en commun, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail.

- **Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :**

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé chaque année au mois de juillet.

- **Frais de déplacements effectués en Belgique :**

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

- **Frais de déplacements effectués à l'étranger :**

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 36,80 €/jour.

- **Chèques Repas et éco-chèques :**

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas de 7€ par jour (intervention personnelle légale de 1.09€).

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 70€.

- **Assurances :**

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- Une assurance hospitalisation.

## **Dispositions salariales particulières**

- **Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie :**

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 3 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

- **Allocation de garde :**

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- Indemnité par semaine de garde de 219,43€ brut ;
- Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

7 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

- **Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie :**

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

12 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

- **Mise à disposition d'un véhicule de société :**

Le Directeur Général, par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

Fin 2019, de nouvelles mesures ont été négociées et entérinées avec les délégations syndicales en faveur des collaborateurs du BEP. Elles ont été validées par le Conseil d'Administration du BEP et approuvées par la Tutelle. Ces nouvelles dispositions sont d'application depuis le 1er janvier 2020 et seront détaillées dans le rapport relatif au prochain exercice.

3. **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

<b>Fonction</b>	<b>Rémunération annuelle brute</b>	<b>Détail de la rémunération annuelle brute</b>
Directeur général (N1)	209.010 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> </ul>
Directeur du Secrétariat Général <i>(Suspension temporaire des prestations à daté du 26/09/2019)</i>	99.775 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
Directrice du Secrétariat Général f.f. <i>(Désignation en date du 1/10/2019)</i>	86.604 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
Directeur Finances et Comptabilité	123.817 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>

Directeur Informatique	104.451 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
Directrice du Département Développement Economique	112.174 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
Directeur du Département Territorial	99.529 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
Directrice du Département Environnement	119.829 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais transport</li> <li>• Assurance hospitalisation</li> </ul>
<b>Total Général</b>	<b>955.189 €</b>	

#### 4. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération fait le constat que :

- Les modalités de rémunérations des mandats repris au point 1, sont la stricte application des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale compétente ;
- Les rémunérations des mandats et des fonctions de direction sont en conformité avec les prescrits du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### **Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :**

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au Rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY  
Directrice du  
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique  
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

# Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



## 1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

### ➤ *Informations générales*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0219802592
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	Bureau Economique de la Province de Namur
<b>Période de reporting</b>	2019

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Assemblée générale</b>	2
<b>Conseil d'administration</b>	12
<b>Bureau exécutif</b>	Néant
<b>Comité de rémunération</b>	2
<b>Comité d'Audit</b>	3
<b>Comité de secteur</b>	Néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur</b>	Néant

### ➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

### ➤ *Membres du Conseil d'administration*

Concernant l'exercice 2019, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison du renouvellement complet des instances lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019.

• **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 25 juin 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
<b>Président</b>	Lasseaux Stéphane	12.190,38 €	0 €	24.380,80€ brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<b>Pour le BEP :</b> ➤ <u>GIE CITW+</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Lab in Andenne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
<b>Vice-président</b>	Cheffert Jean-Marie	1.009,45 €	117,90 €	Jeton de présence	-	100%	-
<b>Administrateurs</b>	Anceau Jérôme	1.009,45 €	189,35 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Balon-Perin Georges	1.009,45 €	0 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Bomblet Christophe	1.009,45 €	214,40 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Carpiaux Guy	1.009,45 €	21,45 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Casteleyn Joëlle	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Coopmans Gauthier <i>(entrée 12/02/2019)</i>	1.009,45 €	53,60 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Delire Luc	807,56 €	57,16 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Fontaine Eddy	1.009,45 €	289,40 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Frère Luc	807,56 €	42,88 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Gavroy Arnaud	807,56 €	0 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Goda Alain	807,56 €	51,44 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Ladouce René	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Notte Dominique	807,56 €	71,48 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Paulet José	1.009,45 €	107,20 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Piret Antoine	403,78 €	12,86 €	Jeton de présence	-	40%	-
	Pirot Christian	1.009,45 €	21,45 €	Jeton de présence	-	100%	-
Van Espen Jean-Marc	0 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-	
<b>Comité d'audit</b>	Anceau Jérôme <i>(entrée 12/02/2019)</i>	403,78 €	75,74 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Frère Luc <i>(entrée 12/02/2019)</i>	403,78 €	21,44 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Piret Antoine <i>(entrée 12/02/2019)</i>	201,89 €	6,43 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Van Espen Jean-Marc	0 €	0 €	Jeton de présence	-	50%	-
<b>Comité de rémunération</b>	Delire Luc	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Fontaine Eddy	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Frère Luc <i>(entrée 12/02/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Piret Antoine <i>(entrée 12/02/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
<b>Total général</b>	-	26.726,46 €	1.354,18 €	-	-	-	-

• **Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane	12.190,38 €	0 €	24.380,80€ brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>GIE CITW+</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré <i>(fin de mandat le 16/07/2019)</i></li> <li>➤ <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Lab in Andenne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré <i>(fin de mandat le 16/07/2019)</i></li> <li>➤ <u>NEW</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> <li>➤ <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré</li> </ul>
Vice-président	Jacquez Pascal	1.009,45 €	231,40 €	Jeton de présence	-	86%	-
Administrateurs	Anceau Jérôme	605,67 €	170,56 €	Jeton de présence	-	57%	-
	Balon-Perin Georges	1.211,34 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bogaerts Eric <i>(entrée 17/10/2019)</i>	403,78 €	67,22 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bombled Christophe	1.211,34 €	305,92 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Cheffert Jean-Marie	1.211,34 €	188,44 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Demagnet Nathalie	1.009,45 €	192,75 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Doumont Eloïse	807,56 €	36,37 €	Jeton de présence	-	71%	-
	Eerdeken Jean-Frédéric <i>(sortie 24/09/2019)</i>	0 €	21,44 €	Jeton de présence	-	50%	-
	Fontaine Eddy <i>(sortie 16/09/2019)</i>	403,78 €	119,82 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Frère Luc	1.211,34 €	78,67 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Jamar Saskia	1.009,45 €	261,23 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Keimeul Catherine	1.211,34 €	103,61 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Le Bussy Gauthier	1.009,45 €	0 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Leclercq Cédric	1.211,34 €	272,60 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Naomé Lionel	1.211,34 €	235,78 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Paulet Arnaud	1.211,34 €	160,10 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Piret Antoine <i>(entrée 24/09/2019)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Rondiat Pierre	1.009,45 €	119,93 €	Jeton de présence	-	86%	-
Tillieux Eliane	605,67 €	13,14 €	Jeton de présence	-	43%	-	
Van Espen Jean-Marc	0 €	0 €	Jeton de présence	-	71%	-	
Comité d'audit	Anceau Jérôme	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Bombled Christophe	201,89 €	43,84 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Demagnet Nathalie	201,89 €	30,69 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Eerdeken Jean-Frédéric <i>(sortie 24/09/2019)</i>	0 €	0 €	Jeton de présence	-	Néant	-
	Naomé Lionel	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Piret Antoine <i>(entrée 24/09/2019)</i>	201,89 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Anceau Jérôme	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Bombled Christophe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Demagnet Nathalie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Eerdeken Jean-Frédéric <i>(sortie 24/09/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	Néant	-
	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Piret Antoine <i>(entrée 24/09/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	30.360,48 €	2.653,51 €	-	-	-	-

● **Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 25 juin 2019**

Conseil d'administration	12 février	26 mars	23 avril	21 mai	18 juin	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : Lasseaux Stéphane	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Vice-Président : Cheffert Jean-Marie	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Anceau Jérôme	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Balon-Perin Georges	P	P	P	E	P	80% - 4/5	4	5	80%
Bombléd Christophe	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Carpiaux Guy	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Casteleyn Joëlle	E	E	E	E	E	0% - 0/5	0	5	0%
Coopmans Gauthier	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Delire Luc	P	P	P	P	E	80% - 4/5	4	5	80%
Fontaine Eddy	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Frère Luc	P	E	P	P	P	80% - 4/5	4	5	80%
Gavroy Arnaud	P	E	P	P	P	80% - 4/5	4	5	80%
Goda Alain	P	P	P	P	E	80% - 4/5	4	5	80%
Ladouce René	E	E	E	E	E	0% - 0/5	0	5	0%
Notte Dominique	P	P	P	E	P	80% - 4/5	4	5	80%
Paulet José	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Piret Antoine	P	E	E	E	P	40% - 2/5	2	5	40%
Pirot Christian	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%
Van Espen Jean-Marc	P	P	P	P	P	100% - 5/5	5	5	100%

Légende	
Présent	P
Excusé	E
Pas administrateur au jour de la séance	-

Comité d'audit	2 avril	4 juin
Anceau Jérôme	P	P
Frère Luc	P	P
Goda Alain	E	E
Piret Antoine	P	E
Van Espen Jean-Marc	E	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%
0% - 0/2	0	2	0%
50% - 1/2	1	2	50%
50% - 1/2	1	2	50%

Comité de rémunération	26 mars
Delire Luc	P
Fontaine Eddy	P
Frère Luc	E
Goda Alain	P
Piret Antoine	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%

• **Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019**

Conseil d'administration	25 juin	16 juillet	27 août	24 septembre	15 octobre	19 novembre	17 décembre
Président : Lasseaux Stéphane	P	P	P	P	P	P	P
Vice-Président : Jacquiez Pascal	P	E	P	P	P	P	P
Anceau Jérôme	P	E	E	P	E	P	P
Balon-Perin Georges	P	P	P	P	P	P	P
Bogaerts Eric	-	-	-	-	-	P	P
Bomblet Christophe	P	P	P	P	P	P	P
Cheffert Jean-Marie	P	P	P	P	P	P	P
Demagnet Nathalie	P	P	P	E	P	P	P
Doumont Eloïse	P	P	E	P	P	E	P
Eerdeken Jean-Frédéric	P	E	E	-	-	-	-
Fontaine Eddy	E	P	P	-	-	-	-
Frère Luc	P	P	P	P	P	P	P
Jamar Saskia	P	E	P	P	P	P	P
Keimeul Catherine	P	P	P	P	P	P	P
Le Bussy Gauthier	P	P	E	P	P	P	P
Leclercq Cédric	P	P	P	P	P	P	P
Naomé Lionel	P	P	P	P	P	P	P
Paulet Arnaud	P	P	P	P	P	P	P
Piret Antoine	-	-	-	-	E	E	E
Rondiat Pierre	P	E	P	P	P	P	P
Tillieux Eliane	E	P	P	E	E	P	E
Van Espen Jean-Marc	E	P	P	P	E	P	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
57% - 4/7	4	7	57%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
71% - 5/7	5	7	71%
33% - 1/3	1	2	33%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
0% - 0/3	0	3	0%
86% - 6/7	6	7	86%
43% - 3/7	3	7	43%
71% - 5/7	5	7	71%

Comité d'audit	1er octobre
Anceau Jérôme	E
Bomblet Christophe	P
Demagnet Nathalie	P
Naomé Lionel	E
Piret Antoine	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	1er octobre
Anceau Jérôme	E
Bomblet Christophe	P
Demagnet Nathalie	P
Naomé Lionel	E
Piret Antoine	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

## 2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Degueldre Renaud	209.010 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> </ul>	<p>➤ <b>Pour le BEP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Agrobiopole</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Club Wallonie Export</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Contrat de rivière de la Haute-Meuse</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Coworking</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>EBN Wallonia</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Fédération Tourisme</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>GIE CITW +</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Comité de Gérance Non rémunéré</li> <li>• <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Infopôle Cluster</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Lab In Andenne</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Nadir</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>NEW</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>SCES (FORM@NAM)</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil de Gestion Non rémunéré</li> </ul> <p>➤ <b>Pour le BEP Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Biométhanisation</u> : Comité de Surveillance Non rémunéré</li> <li>• <u>Bivalor</u> : Comité de Direction Non rémunéré</li> <li>• <u>Copidec</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> <li>• <u>EnergyWall</u> : Comité de Surveillance Non rémunéré</li> <li>• <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul> <p>➤ <b>Pour le BEP Expansion Economique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Idéalys</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Marché Couvert de Ciney</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour IDEFIN :</b></li> <li>• <u>GIE des Ics de financement wallonne :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré directement à Idefin</li> <li>• <u>Socofe :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Win4Wallonia :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul>
Directeur du Secrétariat Général	Olivier Granville <sup>1</sup>	99.775 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour le BEP :</b></li> <li>• <u>Contrat de rivière de la Haute-Meuse :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>• <u>IBEFE :</u> Commission Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>• <u>INASEP :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>• <u>SCES (FORMAN@M) :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>• <u>Wallonie Développement) :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019) Conseil de Gestion Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>➤ <b>Pour le BEP Expansion Economique :</b></li> <li>• <u>INASEP :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> <li>• <u>Marché couvert de Ciney :</u> Assemblée Générale Non rémunéré (fin de mandat le 26/09/2019)</li> </ul>
Directrice du Secrétariat Général f.f.	Joly Amélie <sup>2</sup>	86.604 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour le BEP :</b></li> <li>• <u>Union des Villes et Communes de Wallonie :</u> Commission IC Non rémunéré</li> </ul>
Directeur Finances et Comptabilité	Soriano Tony	123.817 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour le BEP Environnement :</b></li> <li>• <u>Biométhanisation :</u> Comité de Régulation Non rémunéré</li> <li>• <u>Bivalor :</u> Comité de Régulation Non rémunéré</li> <li>• <u>EnergyWall :</u> Comité de Régulation Non rémunéré</li> <li>➤ <b>Pour IDEFIN :</b></li> <li>• <u>GIE des Ics de financement wallonne :</u> Comité Technique Non rémunéré</li> <li>• <u>Socofe :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Win4Wallonia :</u> Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> </ul>
Directrice du Département Développement Economique	Gourgue Laurence	112.174 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour le BEP :</b></li> <li>• <u>Agrobiopole :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Club Wallonie Export :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Coworking :</u> Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul>

<sup>1</sup> Suspension temporaire des prestations à dater du 26/09/2019

<sup>2</sup> Désignation Directrice du Secrétariat Général f.f. en date du 1/10/2019

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>EBN Wallonia</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> <li>• <u>IBEFPE</u> : Commission Non rémunéré</li> <li>• <u>Infopôle Cluster</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Lab In Andenne</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>Nadir</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>SCES (FORM@NAM)</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul>
Directeur du Département Développement Territorial	Cipolat Fabrizio	99.529 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Pour le BEP :</b></li> <li>• <u>Contrat de rivière de la Haute-Meuse</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>GIE CITW +</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> <li>• <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Comité de contrôle Non rémunéré</li> <li>• <u>Wallonie Développement</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil de Gestion Non rémunéré</li> <li>&gt; <b>Pour le BEP Expansion Economique :</b></li> <li>• <u>INASEP</u> : Assemblée Générale Non rémunéré</li> </ul>
Directrice du Département Environnement	Arnould Véronique	119.829 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Pour le BEP Environnement :</b></li> <li>• <u>Biométhanisation</u> : Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance Non rémunéré</li> <li>• <u>Bivalor</u> : Comité de Direction Non rémunéré Comité de Régulation Non rémunéré</li> <li>• <u>Copidec</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> <li>• <u>EnergyWall</u> : Comité de Régulation Non rémunéré Comité de Surveillance Non rémunéré</li> <li>• <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> <li>• <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Non rémunéré Conseil d'administration Non rémunéré</li> </ul>
Directeur Informatique et Télécommunications	Derroite Marc	104.451 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunération brute annuelle</li> <li>• Assurance groupe</li> <li>• Chèques repas</li> <li>• Assurances hospitalisation</li> <li>• Eco-chèques</li> <li>• Frais de transport</li> </ul>	Néant
<b>Total rémunérations</b>	-	955.189 €	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Néant

### 3. Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2019 :

#### Agrobiopole

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

#### Club Wallonie Export

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Schmitz Sophie	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	-	Non

#### Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Granville Olivier <sup>3</sup>	Directeur du Secrétariat Général	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio <sup>4</sup>	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

#### Coworking

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Roland Corine	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

#### EBN Wallonia (WABAN)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

#### Fédération Tourisme

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif suppléant Conseil d'administration suppléant	Non Non
Olivier Manon	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Bureau exécutif Conseil d'administration	Non Non
Sente Amandine <sup>5</sup>	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

<sup>3</sup> Fin de mandat le 26/09/2019

<sup>4</sup> Début de mandat le 19/11/2019

<sup>5</sup> Fin de mandat le 16/07/2019

## GIE CITW+

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane <sup>6</sup>	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Comité de Gérance	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non
Colot Alexandre	Responsable Aménagement du Territoire au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique	Non
Olivier Manon	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique suppléante	Non
Sente Amandine <sup>7</sup>	Gestionnaire de projet au Département Développement Territorial	Non	Comité Technique	Non

## IBEFE

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Granville Olivier <sup>8</sup>	Directeur du Secrétariat Général	Non	Commission	Non
Gourgue Laurence <sup>9</sup>	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

## INASEP

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Granville Olivier <sup>10</sup>	Directeur du Secrétariat Général	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy <sup>11</sup>	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

## Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Chef de service du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

## La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

<sup>6</sup> Fin de mandat le 16/07/2019

<sup>7</sup> Fin de mandat le 16/07/2019

<sup>8</sup> Fin de mandat le 26/09/2019

<sup>9</sup> Début de mandat le 19/11/2019

<sup>10</sup> Fin de mandat le 26/09/2019

<sup>11</sup> Début de mandat le 24/09/2019

## Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane <sup>12</sup>	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Laureys François	Gestionnaire de projets Smart City au Département Développement Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

## Nadir

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

## NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Schmitz Sophie	Coordinatrice au Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration Comité de Direction	Non Non

## SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Granville Olivier <sup>13</sup>	Directeur du Secrétariat Générale	Oui	-	Non
Gourgue Laurence <sup>14</sup>	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

## Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Responsable Juridique et Administration des Intercommunales	Non	Commission IC	Non

## Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Granville Olivier <sup>15</sup>	Directeur du Secrétariat Général	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio <sup>16</sup>	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

## Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement Economique	Non	Comité d'engagement Comité de Pilotage	Non Non

<sup>12</sup> Fin de mandat le 16/07/2019

<sup>13</sup> Fin de mandat le 26/09/2019

<sup>14</sup> Début de mandat le 19/11/2019

<sup>15</sup> Fin des mandats le 26/09/2019

<sup>16</sup> Début des mandats le 19/11/2019

**Avenue Sergent Vrithoff, 2**  
**B-5000 NAMUR**  
**Tél. : +32(0)81/71 71 71**  
**Fax : +32(0)81/71 71 00**  
**[Info@bep.be](mailto:Info@bep.be)**  
**[www.bep.be](http://www.bep.be)**

